



District de l'Yonne de Football

10 avenue du 4^{ème} R I – BP 369 – 89006 AUXERRE Cedex

tél. : 03.58.43.00.60

e-mail : plantelme@yonne.fff.fr

COMMISSION SPORTIVE

PV 9 Sp 3

Réunion le 15 juillet 2020

Présents : MM Trinquesse – Barrault – Batréau – Mme Chéry-Floch

Excusés : MM Joseph – Rollin – Schminke

Assistent: Mr Cailliet Christophe, Président du District – Mme Brunet Florence, Secrétaire Générale du District - Mme Lantelme (administrative)

Début de la réunion à 17 h 30.

1. Demande club – calendriers seniors 2020 / 2021

La commission prend note du courriel du club de :

- **Toucy en date du 13 juillet 2020** : demande de jouer le même jour à domicile leurs équipes seniors 1 et 2.

2. Formation des groupes seniors - saison 2020 / 2021

La commission prend connaissance du PV du Comité de Direction en date du 8 juillet 2020.

La commission :

1. En départemental 2, effectue le tirage au sort des 2 groupes,
2. En départemental 3, suite aux accessions des équipes suivantes - Fleury La Vallée 2 - Gurgy 2 et Sens Jeunesse 2, redéfinie les 3 groupes pour ce championnat,
3. En départemental 4, prend note de l'entente Perrigny 1/Charbuy 2 et constitue les groupes provisoires (selon les engagements reçus) ;

DEPARTEMENTAL 2

Groupe A

FC Gatinais 1
Vergigny 1
Héry 2
Sens FC 3
Champs Sur Yonne 2
Avallon FCO 4
Neuvy Sautour 1
Varennes 2
Migennes 2
Aillant Sur Tholon 1
Sens Jeunesse 1
UF Tonnerrois 1

Groupe B

Gron Véron 1
Champlost 1
Magny 2
Courson Les Carrières 1
Champigny Sur Yonne 1
St Denis Les Sens 1
Fleury La Vallée 1
Monéteau 2
Coulanges La Vineuse 1
Vinneuf Courlon 1
St Fargeau 1
Joigny 1

DEPARTEMENTAL 3**Groupe A**

Aillant Sur Tholon 2
 Cerisiers 2
 Cheny 1
 FC Gatinais 2
 Joigny 2
 Malay le Grand 1
 Pont sur Yonne 1
 Sens Franco Portugais 2
 St Denis Les Sens 2
 St Julien Du Sault 1
 St Valérien EESV 1
 Sens Jeunesse 2

Groupe B

Appoigny 2
 Auxerre Sp.Citoyens 1
 Charbuy 1
 Chevannes 2
 FC Florentinois 1
 Mt St Sulpice 2
 St Fargeau 2
 St Georges 2
 Serein AS 1
 Toucy 2
 Gurgy 2
 Fleury La Vallée 2

Groupe C

Arcy Sur Cure 1
 Asquins Montillot 1
 Chablis 2
 E.C.N. 2
 Quarré / St Germain 1
 Ravières 1
 Serein HV 1
 Tanlay 1
 UF Tonnerrois 2
 Varennes 3
 Vermenton 1
 St Bris Le Vineux 2

DEPARTEMENTAL 4**Groupe A**

Cheny 2
 Joigny 3
 Neuvy Sautour 2
 Perrigny 1/ Charbuy 2
 Pont Sur Yonne 2
 Seignelay 1
 Sens Eveil 1
 St Julien Du Sault 2
 St Sérotin 1
 Soucy Thorigny 1

Groupe B

Andryes 1
 Asquins Montillot 2
 Auxerre Aigles FC 1
 Auxerre Sp Citoyens 2
 Chéu 1
 E.C.N 3
 Etivey 1
 St Sauveur-Moutiers 1
 Toucy 3

La commission souhaiterait que les équipes qui s'engagent tardivement en Départemental 4, le fassent avant la date du 1^{er} septembre 2020 pour une meilleure organisation de ce championnat et la coupe de l'Yonne pour les équipes 1.

RAPPEL : du règlement des championnats seniors du district

Article 3 - C. Dispositions particulières applicables au Championnat de Départemental 4

1. Il est possible d'engager une ou plusieurs équipes dans ce championnat après la date fixée chaque saison par la commission compétente et ce jusqu'au début du championnat. Dans le cas où une équipe s'étant engagée dans ce championnat n'est pas en mesure de poursuivre par manque de joueurs, elle peut modifier son engagement en réalisant une entente avec un autre club dans le respect de l'article 7.6 de l'annuaire du District. Et ce jusqu'au 5^{ème} jour franc après le début du championnat
2. Le club engageant deux équipes ou plus en dernière division de district avant la date fixée chaque saison par la commission compétente devra, à la parution de la formation des groupes, préciser par écrit avec papier à entête du club ou par mail depuis l'adresse officielle du club au secrétariat de District, dans un délai maximal de 10 jours, l'équipe considérée comme l'équipe 1, donc de niveau supérieur.
3. En cas de non réponse dans le délai fixé, il sera tenu compte de la décision de la commission sportive du District.

4. Au niveau sportif, l'équipe 2, voire l'équipe 3, ..., ne pourront accéder à l'échelon supérieur même si elles sont en position d'accession puisque seule l'équipe 1 désignée est éligible à une accession.

5. Dans le cas où le club engage une équipe supplémentaire dans cette dernière division alors qu'elle a une équipe déjà engagée et ce après la date fixée chaque saison par la commission compétente, cette dernière équipe ne pourra accéder à la division supérieure à l'issue de la saison.

3. Calendriers rencontres

Les calendriers des rencontres seront réalisés dès réception de ceux établis en divisions supérieures par la LBFC.

4. Prochaines réunions

- Mercredi 26 août 2020 sur convocation
- Mercredi 2 septembre 2020 (plénière)

Fin de la réunion à 18 h 15.

Le Président de Commission
Trinquesse Jean-Louis

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus à l'article 190 des R.G. et de l'article 23 du règlement championnat seniors. »